• (1142)

M. MacDonald (Egmont): Étant donné que le ministre a déclaré lors d'une séance au début de décembre qu'il fournirait aux membres du comité des précisions sur la nature des projets que nous avons financés ainsi que des détails sur les critères pertinents, ce que les membres du comité attendent encore, et étant donné également qu'en décembre, lorsque le ministre a annoncé sa politique d'aide aux francophones, on pouvait constater un manque certain soit de consultation antérieure avec l'organisme parrain, c'est-à-dire la Fédération des francophones hors Québec, soit de soutien de la part de ce même organisme, le ministre peut-il dire si son ministère ne tient toujours nul compte de cet organisme dans l'allocation des subventions et si on prend des mesures pour instaurer des relations sérieuses et suivies de consultation et de coordination dans le cadre de cet important programme?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je crois que la question du député comporte trois volets. Je vais essayer de répondre à ces trois questions. Il va de soi que les décisions portant sur les subventions sont la prérogative du gouvernement; elles n'appartiennent pas aux organismes qui le consultent. Deuxièmement, nous avons constamment tenté de tenir des consultations dans ce domaine, notamment durant l'été alors que nous préparions les propositions annoncées avant Noël. Nous avons constamment tenté d'obtenir la collaboration de la Fédération des francophones hors Québec lors de la rédaction de ces programmes, mais pour les raisons qu'elle a exposées et que je regrette, elle a décidé de ne pas participer aux consultations.

Troisièmement, je devrais signaler qu'en ce qui concerne l'élaboration des critères mentionnés par le député, ils ont été formulés il y a longtemps dans le programme des langues officielles du groupe minoritaire. J'ai proposé qu'il serait peutêtre utile de mettre au point ces critères et de les élaborer afin de trouver des critères supplémentaires pour commanditer ces groupes. Des critères sont donc déjà disponibles. J'espérais que grâce aux consultations, nous pourrions améliorer ces critères afin d'aider ces groupes encore davantage.

LES COMMUNICATIONS

LONGLAC (ONT.)—LA SAISIE DE MATÉRIEL DE TRANSMISSION

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. J'aimerais demander au ministre si elle sait qu'à Longlac, en Ontario, des fonctionnaires de son ministère, assistés de la GRC, ont saisi hier soir le matériel de transmission de la Northern Access Network, soit la veille du jour où la télévision française devait diffuser son premier programme à Longlac, chose que promet Radio-Canada depuis des années mais qui ne s'était jamais réalisée jusqu'ici. Le ministre pourrait-elle ordonner à ses services de cesser de harceler ces citoyens qui vivent dans une région isolée du Canada, et peut-elle dire à la Chambre quelles mesures elle compte prendre pour aider la

Ouestions orales

Northern Access à obtenir sa certification technique, puis son permis?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout ce qui s'est produit hier soir, mais j'imagine que cette saisie n'a pu être faite que parce que le matériel de la personne ou de la compagnie en cause n'était pas conforme aux normes imposées par le ministère. D'autre part, je vais me renseigner sans tarder pour savoir ce qui s'est vraiment produit et pourquoi.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT OUVRIER AUX CHEMINS DE FER—LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que les négociations entre les fraternités des cheminots et l'administration des chemins de fer ont été rompues hier après une ronde de négociations, et étant donné que les syndicats ont demandé au ministre de nommer un commissaire chargé de cette question, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il accédera à cette demande et quelles sont les fonctions de M. Kelly, en quelle qualité se déplace-t-il entre ici et Montréal? En outre, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a lui-même eu des entretiens avec les représentants des chemins de fer et des syndicats?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, M. Kelly possède une grande expérience, notamment dans les négociations relatives aux chemins de fer; il a donc sans aucun doute eu des entretiens tant avec le patronat qu'avec les travailleurs. En ce qui a trait aux chemins de fer, son rôle est évidemment d'aller à Montréal et de tenter d'en arriver à un règlement en réconciliant les parties. J'espère sincèrement qu'il pourra mener cette tâche à bien.

M. Benjamin: Étant donné que ce qui a entraîné la rupture des négociations se résume à l'offre tout à fait inacceptable des sociétés en matière d'avantages sociaux-elles n'offrent rien pour les personnes retraitées-et, ce qui est plus grave encore, étant donné toute les tentatives d'affermage des chemins de fer, qui mettent en danger la sécurité d'emploi, le ministre présentera-t-il des instances, par l'entremise d'autres ministres ou au nom du gouvernement en général, à la direction des chemins de fer? Sachant aussi qu'il doit maintenir une certaine neutralité et une certaine impartialité, demandera-t-il au ministre des Transports, plutôt qu'à mon pauvre ami, le plumeur de poulets de Saint-Jean-Ouest, d'intervenir auprès de la direction du CN et de celle du CP afin d'obtenir qu'elles améliorent les avantages accordés aux retraités et qu'elles mettent fin à leurs tentatives d'affermer le travail, surtout en ce qui concerne l'entretien de la voie, et si elles vont négocier . . .